

Tableau d'avancement au grade D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2018

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	GRANDI Marylène	Agent social	C	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2018
2	ROMERO Muriel	Agent social	C	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2018
3	URTADO Jocya	Agent social	C	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2018

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Villeneuve lès Maguelone, le 27 JUIL. 2018

Signature de l'autorité territoriale et cachet

